

FLASH FÉDÉRATION

Note d'information périodique de la

FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

HISTOIRE des FAMILLES . HÉRALDIQUE . SIGILLOGRAPHIE



MAISON DE LA GÉNÉALOGIE®

FFG 3 rue de Turbigo 75001 Paris

Association selon la loi de 1901 – SIRET N° 322 548 652 00039

tél. : (33) 01 40 13 00 88

e-mail : ffg@genefede.org

Sites Internet : <http://www.genefede.org> – <http://www.bigenet.fr>

N° 104 – décembre 2004

ISSN 1240 - 344X

La nouvelle loi sur les patronymes

A partir du 1^{er} janvier 2005, une coutume millénaire va cesser, la nouvelle loi concernant les patronymes entrera en vigueur. Nos habitudes vont être profondément modifiées dans un sens à mon avis défavorable pour nos descendants généalogistes, sans parler des problèmes psychologiques et des conflits familiaux qui découleront de cette loi. Restons uniquement sur le plan généalogique, concrètement que peut-il se passer pour un nouveau-né ? Ses parents auront quatre options pour choisir son patronyme : celui du père, celui de la mère, celui du père suivi de celui de la mère, celui de la mère suivi de celui du père. A la génération suivante, si les deux conjoints ont un double nom, soit quatre patronymes, ils ne devront en choisir qu'un ou deux sur les quatre, la filiation patronymique est perdue si le choix s'arrête sur celui des grands-mères ou du grand-père maternels et ainsi de suite au bout de trois ou quatre générations les recherches en ligne paternelle risquent d'être impossibles. L'aide des annuaires ou des listes sera complètement obsolète. Les effets nocifs de cette loi, votée très discrètement en mars 2002 n'ont peut-être pas été assez jaugés par l'ensemble

du monde généalogique et le notariat, mais pour sa part dès 2003, la Fédération française de généalogie est intervenue auprès du ministère de la famille pour que les excès soient gommés des textes initiaux, nous avons été ...un tout petit peu écouté, les décrets d'application ont en effet atténué les points les plus excessifs. Que peuvent souhaiter les généalogistes ? Qu'après l'effet de mode, la raison l'emporte et que cette loi tombe vite en désuétude pour revenir à nos traditions. On peut craindre cependant à l'image de la Suède et du Danemark où une législation similaire est appliquée, une floraison de reprise de noms aristocratiques au détriment de nos bons vieux patronymes issus du terroir. Je profite de ce dernier flash de l'année pour vous adresser tous mes vœux pour 2005 et une bonne et fertile année généalogique.

Michel SEMENTERY

Le texte complet du décret d'application paru au J.O. du 24 octobre 2004 est à votre disposition sur demande auprès du secrétariat

LES RENDEZ-VOUS À LA FÉDÉRATION

Ce tableau vous aide à noter sur votre agenda les dates à réserver pour la Fédération :

Réunion mensuelle du Bureau	13/01/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	17/02/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion commission communication	17/02/2005 (17 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	17/03/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion commission héraldique	19/03/2005 (14 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Conseil d'administration	02/04/2005 (09 h 45)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	28/04/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Assemblée générale	05/05/2005 (17 h 00)	Mâcon (71)
Réunion mensuelle du Bureau	02/06/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	07/07/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	08/09/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	06/10/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Conseil d'administration	15/10/2005 (09 h 45)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	24/11/2005 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo

CALENDRIER DE LA GÉNÉALOGIE

Ces manifestations jalonnent notre vie généalogique. Nous mettons ce tableau à jour régulièrement, n'hésitez pas à nous informer des dates et des contenus de celles que vous organisez.

A. Exposition « L'héraldique dans tous ses états »	02-03/04/2005	Loconville (60)
B. 1 ^{ères} journées de la Généalogie	02/03/04/2005	La Seyne/mer(83)
C. XVIIIe Congrès national de Généalogie	06-08/05/2005	Mâcon (71)
D. IV ^o Colloque de l'Académie inte. de généalogie	10-15/10/2005	Paris (75)
E. Généalogie EXPO	09-11/12/2005	Toulon (83)

A = Organisé par l'association Héraldique et Généalogique des Deux Vexins et l'association Art et Patrimoine. Renseignements, Mairie de Loconville Tél : 03 44 49 08 98.

B = Organisé par l'Association Généalogique du Var. Renseignements : AGEVAR, B.P. 1022, Traverse des Capucins, 83057 TOULON CEDEX – Courriel : ASSOCGENEAVAR@aol.com

C = Organisé par le Cercle Généalogique de Saône-et-Loire, 115 rue des Cordiers, 71000 Mâcon Renseignements : Tel : 03 85 38 95 51 – Courriel : cgsl.71@wanadoo.fr

D. = Organisé par l'Académie Internationale de généalogie, sur le thème *Généalogie et Nouveau Monde*. Programme : <http://www.geneacademie.org>, correspondance : AIG@geneacademie.org.

E. = Organisé par l'Association Généalogique du Var. Renseignements : AGEVAR, B.P. 1022, Traverse des Capucins, 83057 TOULON CEDEX – Courriel : ASSOCGENEAVAR@aol.com

DU CÔTÉ DES ARCHIVES

Le compte-rendu de la première réunion (24 septembre) du comité scientifique du nouveau centre des archives nationales est disponible au secrétariat de la Fédération

Le budget des archives est en progression de 5,7% par rapport à 2004 dont 18 M€ seront affectés à la construction de deux nouveaux bâtiments à Pierrefitte et à Fontainebleau. La construction d'un centre des archives nationales à Pierrefitte en Seine-Saint-Denis se traduit par l'inscription d'un crédit de 13,5 M€ qui permettra de lancer les études de maîtrise d'œuvre, dès que l'architecte aura été désigné au début de l'année 2005. Par ailleurs, 4,5 M€ sont prévus pour la construction d'un bâtiment provisoire sur le site de Fontainebleau destiné à sauvegarder la capacité de fonctionnement du centre des

archives contemporaines. Parallèlement, 2,1 M€ permettront d'engager les travaux indispensables de rénovation des magasins du Centre historique des archives nationales.

ACTIONS FÉDÉRALES

□ Les Commissions (suite). Les commissions de la Fédération Française de Généalogie : Elles sont six : juridique et des statuts, communication, multimédia, congrès, généalogie à l'école, formation. Chaque commission est constituée au maximum de 12 membres, elles étudient les projets que lui proposent le président et le Bureau. Elles font elles-mêmes des propositions au Bureau qui éventuellement après délibération les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

La commission communication : Elle propose des actions à mener en matière de communication auprès du grand public et des médias, donne un avis sur les éditions diverses de la Fédération, elle participe à l'organisation du prix Gaston SAGOT. Elle est composée actuellement de neuf membres qui sont : le Président et le secrétaire général de la Fédération, P.V.ARCHASSAL, J.MORICHON, J.MOURILLE, D.MUSTIN-WULPUT, M.PAILLEUX, Ph. ROSSIGNOL, R.SOULHIER président.

□ La deuxième session de formation aux techniques comptables des dirigeants d'associations fédérées, organisée par la commission formation de la Fédération se déroulera dans les locaux de la FFG le lundi 24 janvier 2005. Au programme, étude du bilan – cadre fiscal des associations – obligations fiscales et juridiques. Une dizaine de participants sont inscrits.

□ Principales décisions du conseil d'administration du 27 novembre 2004.

Quatre nouvelles associations sont affiliées à la FFG, une association a démissionné, une autre a été radiée. Le budget prévisionnel 2005 s'équilibre à 208 350 €, il a été accepté. Le contrat de prestation de service BIGENET® a été modifié, une information particulière sera faite auprès des associations fédérées. Une convention de partenariat entre la FFG et l'association Loisirs et Généalogie portant sur l'organisation de stages de généalogie a été acceptée. Les règles de fonctionnement de cinq des six commissions de la Fédération portées au règlement intérieur ont été modifiées.

□ Le conseil d'administration a également décidé la création d'une nouvelle commission consacrée à l'héraldique dont la présidence sera confiée à Jean Jacques LARTIGUE, conseiller du Président pour l'héraldique. Cette nouvelle commission tiendra sa première réunion le samedi 19 mars dans les locaux de la FFG.

□ Les quatre nouvelles associations qui ont rejoint la Fédération lors du dernier conseil d'administration sont, pour trois d'entre elles, issues du milieu professionnel :

- La section généalogie des cheminots de Dijon est la troisième organisation de cheminots rejoignant la Fédération. Bien connue des généalogistes fédérés de la Côte d'Or et de la Franche-Comté, elle a récemment, en leur compagnie, participé à une action de promotion à Paray le Monial qui a rencontré un vif succès. UAICF de Dijon – section généalogie, 12 rue de l'arquebuse, 21000 Dijon.

- La section généalogie de l'Association Sports & Loisirs NEC Computers Angers est l'une des dernières activités créées par cette dynamique association de loisirs du grand constructeur de matériel électronique. Association Sports & Loisirs NEC COMPUTERS ANGERS, M. Jean-Jacques AUTRET, BP 70645, 49006 ANGERS CEDEX 01.

- La section généalogie de l'Association Artistique de la Banque de France s'est à nouveau affiliée à la Fédération après l'avoir avait quittée en 2001. Association Artistique de la Banque de France – section généalogie, Madame J. Nichelle, 14-2112 DOD SCOPE – Banque de France, 75049 PARIS CEDEX.

- Le Cercle Généalogique du Goëlo, association récemment constituée, forte d'une quarantaine d'adhérents est une nouvelle association bretonne entrant à la Fédération. Cercle Généalogique du Goëlo 24 rue de Lan Vian, 22470 PLOUÉZEC.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

□ L'Union des Cercles Généalogiques et Héraldiques de Normandie a tenu son assemblée générale le 23 octobre dernier. A cette occasion elle a renouvelé le tiers de ses administrateurs et le nouveau conseil d'administration a élu son bureau. Jean-Pierre Raux (Cercle généalogique de l'Eure) est le nouveau président de l'Union. Jean-Claude Leclerc a été reconduit comme administrateur au conseil d'administration de la Fédération.

□ La Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais n'a rien laissé au hasard pour présenter le premier forum Rhône-Alpes de généalogie qui c'est tenu à Tassin la Demi-Lune (près Lyon) le 13 novembre dernier : la UNE du célèbre quotidien lyonnais « Le Progrès » du dimanche 14 novembre 2004, en caractères plus gros que le compte rendu du match de rugby qui, il est vrai, a vu l'équipe de France battue par l'Australie, une demi-page intérieure dans « LYON FIGARO » du samedi 13 novembre 2004, l'information largement reprise par les nombreux journaux locaux. Bien informés, plus de mille cinq cents passionnés ont fait le déplacement et assuré à la manifestation un franc succès récompensant au-delà des espérances les organisateurs de la manifestation.

□ Les deux-tiers de la quatrième de couverture du quotidien régional breton « Le Télégramme » du jeudi 25 novembre 2004 ; telle a été la tribune obtenue par le Centre Généalogique du Finistère pour présenter son action et plus particulièrement mettre l'accent sur ses activités Internet et annoncer l'opération « Portes ouvertes » des 27 et 28 novembre 2004.

VIENT DE PARAITRE

□ « DE LA JUSTICE DE LA NATION À LA JUSTICE DE LA REPUBLIQUE, 1789 – 1940. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre des Archives nationales, par Ségolène de Bainville-Barbiche. Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004. un volume in 8° de 323 pages, relié. ISBN 2-86000-307-X. Prix de vente : 30 €.

Après une introduction donnant l'historique de la constitution des différents fonds d'archives judiciaires et de leurs divers classements, tant en ce qui concerne les archives centrales que les archives des juridictions conservées aux archives nationales, ainsi qu'une présentation générale de l'ouvrage, chaque chapitre présente dans une première partie, le détail des archives du ministère de la Justice, pour la période révolutionnaire d'abord (ch.1^{er}) puis, de façon méthodique selon les grands ensembles suivants : ministère de Justice (cabinet, secrétariat général, conseil d'administration etc.), qui constitue le chapitre II ; personnel, organisation judiciaire (ch.III) ; comptabilité (ch.IV) ; justice civile, juridiction gracieuse (ch.V) ; justice pénale (ch.VI) ; service et institutions rattachées à la justice (ch.VII : imprimerie nationale, légion d'honneur, gouvernement provisoire de 1848 ; médaille de la reconnaissance française). Une seconde partie traite des juridictions révolutionnaires (ch.VIII), des Hautes cours (ch.IX), de la cour de cassation (ch.X) et du Conseil d'État (ch.XI). Chaque chapitre et chaque subdivision à l'intérieur des chapitres comportent l'indication détaillée des sources complémentaires et des conseils pour la recherche. La plupart des instruments de recherche auxquels renvoie le Guide sont toujours disponibles. Consulter le catalogue des publications des Archives de France ; on peut se procurer les ouvrages à l'accueil du CARAN (60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 PARIS) ou auprès de la Documentation française (sur place, 31 quai Voltaire 75003 PARIS), par correspondance, (124 rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS CEDEX, télécopie : 01 40 15 68 00).

FLASH-FÉDÉRATION - N° 104 – décembre 2004

Note d'information périodique

de la Fédération Française de Généalogie.

Directeur de la publication : Michel SEMENTERY

Rédacteurs : Catherine BAS - Michel SEMENTERY - René SOULHIER